



Orléans, le 16/03/2026

Lors de l'Assemblée Générale du SPIP 45, tenue le 13 mars 2026, les agent.e.s syndiqués et non syndiqués ont exprimé leur **profonde indignation** face à la garde à vue de deux Conseillers d'Insertion et de Probation (CPIP) alors qu'ils accomplissaient simplement leurs missions professionnelles. Ces événements inacceptables mettent en lumière les risques croissants auxquels sont confrontés les personnels dans l'exercice de leurs fonctions, et interrogent sur les conditions de leur protection institutionnelle.

En réponse à cette situation, l'AG a décidé à l'unanimité de rejoindre la mobilisation intersyndicale du 17/03/26 et de marquer son soutien aux collègues concernés en ajoutant, pendant un mois, un bandeau de solidarité à la signature de tous les courriels professionnels. Ce bandeau portera le message suivant :

**Soutien aux collègues ayant été injustement placés en GAV !
CPIPs trahis dans l'exercice de leurs missions.
TOUS EN DANGER, TOUS CONCERNÉ.E.S !**

Cette initiative symbolique vise à alerter sur l'urgence de garantir la sécurité et la reconnaissance des agent.e.s, ainsi qu'à rappeler que la protection des personnels doit être une priorité absolue.

Nous proposons également pour ceux qui le souhaitent que les écrits professionnels soient annotés de la réserve suivante :

**Mes compétences de CPIP ne me permettent pas d'attester du caractère
authentique des justificatifs transmis par la PPSMJ ou l'entourage de la PPSMJ.**

Nous exigeons que des mesures concrètes soient prises pour garantir la protection des agent.e.s afin d'éviter que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent à l'avenir.